

CONDITIONS GÉNÉRALES – ENJOY LAUSANNE

Enjoy Lausanne est une marque exclusive de la Société Coopérative des Commerçants Lausannois (SCCL).

Le programme Enjoy Lausanne est ouvert à tous les commerçants, hôteliers, restaurateurs et prestataires de service de Lausanne ainsi qu'aux stands alimentaires ou artisanaux présents sur les marchés lausannois.

Afin de participer à Enjoy Lausanne, les enseignes doivent accepter et répondre aux critères suivants :

1. Carte prépayée Enjoy Lausanne

Afin de participer à Enjoy Lausanne, les enseignes doivent impérativement accepter les cartes prépayées Enjoy Lausanne émises par la Société Coopérative des Commerçants Lausannois.

Les cartes prépayées Enjoy Lausanne sont vendues avec 10% de bonus. Toutefois, la SCCL se réserve le droit de supprimer le 10% de bonus offert si les fonds annuels alloués, destinés à la prise en charge du bonus, sont épuisés.

2. Commission sur la carte prépayée Enjoy Lausanne

La carte prépayée Enjoy Lausanne est soumise à différents taux de commission selon que l'enseigne soit membre ou non de la Société Coopérative des Commerçants Lausannois.

Taux de commission :

- Enseignes membres SCCL : 1.5%
- Enseignes non-membres SCCL : 3%

Ces commissions sont justifiées par plusieurs frais engagés par Enjoy Lausanne :

- Frais bancaires
- Frais de contribution au bonus de 10%
- Frais administratifs et de communication
- Frais de maintenance et d'utilisation du réseau de paiement

3. Palier de commission

Lorsqu'une enseigne partenaire dépasse les CHF 50'000.- de chiffre d'affaires via Enjoy Lausanne sur une année civile, le taux de commission passe automatiquement à 10%, soit la totalité du bonus offert aux clients.

Ce qui signifie qu'au-delà de CHF 50'000.- de chiffre d'affaires via Enjoy Lausanne, l'enseigne concernée prend en charge la totalité des 10% de bonus offert. La commission de 10% n'est prélevée qu'après le dépassement du palier de CHF 50'000.-. L'enseigne est automatiquement avertie, par courriel, lorsqu'elle dépasse le palier de commission.

Exemple :

Une enseigne membre SCCL encaisse réalise un chiffre d'affaires de CHF 60'000.- via Enjoy Lausanne sur une année civile. Sa commission est de 1.5% pour les premiers CHF 50'000.- ; puis passe à 10% pour les CHF 10'000.- suivants.

Ainsi, sur les CHF 60'000.- encaissés, l'enseigne aura payé une commission totale de 2.91 %

Montant total encaissé via Enjoy Lausanne	Taux de commission
CHF 50'000.-	1.5 %
CHF 10'000.-	10 %
TOTAL ENCAISSE CHF 60'000.-	COMMISSION TOTALE = 2.91 %

* Les enseignes peuvent en tout temps demander à adhérer à la SCCL afin de bénéficier du taux de commission préférentiel.

** Les nouvelles enseignes peuvent intégrer le programme Enjoy Lausanne à n'importe quel moment de l'année.

3.1. Désinscription et réinscription liée au palier de commission

Lorsqu'une enseigne atteint le palier de commission évoqué au point 3, elle peut décider de quitter le programme Enjoy Lausanne. Cette décision est effective pour l'année en cours.

Une enseigne ayant quitté le programme Enjoy Lausanne en raison de l'atteinte du palier de CHF 50'000.- peut solliciter sa réintégration avant le 31 janvier de l'année suivante, au plus tard. Dépassée cette date, l'enseigne sortante devra attendre l'année civile suivante pour réintégrer le programme Enjoy Lausanne.

Toute demande de réinscription liée au dépassement du palier de commission sera soumise par écrit, courrier postal ou courriel (bonjour@enjoylausanne.ch), avant le 31 janvier de l'année suivante. Toute demande de réinscription est soumise au conseil d'administration SCCL, organe compétent pour accepter ou refuser la demande de réinscription au programme Enjoy Lausanne

Exemple :

Une enseigne dépasse le palier de CHF 50'000.- le 1^{er} septembre 2024 et décide de se désinscrire du programme Enjoy Lausanne pour le restant de l'année civile. Afin de réintégrer le programme, l'enseigne doit envoyer une demande de réinscription au secrétariat de la SCCL avant le 31 janvier 2025.

4. Informations relatives à l'enseigne

Enjoy Lausanne collecte des informations publiques et privées sur les enseignes partenaires.

Tout changement relatif à l'enseigne – p. ex. modification des horaires d'ouverture ou modification des coordonnées bancaires – doit être immédiatement communiqué au secrétariat de la SCCL.

5. Politique de confidentialité

Les données enregistrées par Enjoy Lausanne sont traitées conformément à la législation suisse en vigueur.

Les données enregistrées par Enjoy Lausanne servent notamment à l'enregistrement et au traitement des commandes, ainsi qu'à l'administration des comptes clients et des comptes des enseignes partenaires.

Les informations nécessaires à la bonne gestion de la plateforme www.enjoylausanne.ch feront l'objet d'un traitement informatique et peuvent être communiquées à des entreprises associées dans le cadre de la gestion administrative et opérationnelle.

6. Communication liée à Enjoy Lausanne

Les enseignes partenaires autorisent la marque Enjoy Lausanne à utiliser les images et textes de leur enseigne pour la communication liée à Enjoy Lausanne.

7. Labellisation Enjoy Lausanne

Les enseignes partenaires Enjoy Lausanne s'engagent à apposer l'autocollant Enjoy Lausanne sur leur vitrine, ou dans un lieu autant visible que possible par rapport aux caractéristiques propres à leur point de vente.

L'autocollant Enjoy Lausanne permet aux enseignes d'affirmer leur appartenance à la communauté Enjoy Lausanne. Il permet également aux clients d'identifier les enseignes qui acceptent les cartes prépayées.

8. Eligibilité

Peuvent participer à Enjoy Lausanne les commerçants, hôteliers, restaurateurs, prestataires de service et d'activités culturelles établis en Ville de Lausanne ainsi que les stands alimentaires ou artisanaux présents sur les marchés.

Le Conseil d'administration de la SCCL est compétent pour accepter ou radier une enseigne d'Enjoy Lausanne. La SCCL se réserve le droit de décider unilatéralement de l'acceptation ou la radiation d'une enseigne.

9. Désinscription

Les enseignes partenaires peuvent à tout moment se retirer d'Enjoy Lausanne.

Les demandes de désinscription doivent parvenir par courrier postal au secrétariat de la SCCL ou par courriel à l'adresse bonjour@enjoylausanne.ch

10. Frais d'inscription

La participation au programme Enjoy Lausanne est gratuite.

La présence sur la plateforme Enjoy Lausanne ainsi que sur toute la communication digitale est gratuite.

11. Droit applicable et for juridique

Toute enseigne bénéficiant illégitimement du programme Enjoy Lausanne, sous n'importe quelle forme, s'expose au risque de poursuites judiciaires.

Les décisions prises sur la base des présentes conditions générales ne constituent pas des décisions administratives et ne sont pas sujettes à recours.

La SCCL se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les présentes conditions générales.

Le for juridique se situe à Lausanne (Suisse).